

**Programme d'études pour les écoles primaires :**

Ce qu'il comprend.....	76
Doit être suivi.....	227 § 5

**Programme d'examen du bureau d'examineurs**

.....	120-121
-------	---------

**Recensement :—**

Quand il est fait moyennant indemnité.....	265
--	-----

**Récréations:—..... 20-21-22****Registres d'école :—**

Pour chaque école.....	260
L'instituteur doit en prendre soin.....	227 § 19

**Secrétaire du bureau central des examinateurs:—**

Doit faire préparer le local, etc., pour les examens..	81
Reçoit les documents et les honoraires transmis par les candidats.....	83-84
Inscrit les noms des candidats.....	112
Tient deux registres.....	112
Transmet son rapport au surintendant.....	113
Transmet au surintendant un état des recettes et des dépenses.....	116
Signe, avec le président, le brevet de capacité....	113